

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant MAXTALI ENTERPRISES INC. | Numéro de permis 2014748 | Date d'inspection Le 14 avril 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care | | Numéro de téléphone (506) 759-4488 | |
| Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Transport des enfants est conforme aux lois du service à la petite enfance.
- Les dossiers administratifs sont tenus sur les lieux et sont à jour.
- Les recommandations de la santé publique sont respectées lors de la pandémie Covid par l'établissement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 avril 2021

Date

original signé par
Patrick Soucy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 avril 2021

Date